



Membre de l'INPH www.la-fps.fr

Communiqué de presse

La FPS sera reçue par le Ministre de la Santé

La FPS salue l'initiative de notre Ministre de la Santé, Mr Xavier Bertrand, et répond favorablement à son invitation à la réunion des représentants des praticiens à diplôme hors Union Européenne fin janvier 2006. Ceci confirme sa volonté de traiter rapidement le dossier délicat des médecins à diplômes étrangers en situation précaire.

La FPS a déjà accueilli positivement cette démarche constructive lors des multiples réunions avec le cabinet ministériel et la DHOS depuis maintenant trois ans.

La FPS rappelle encore une fois son attachement à la compétence par l'évaluation en vue de l'intégration totale des PADHUE et poursuit ses efforts déjà payants et constants depuis une décennie, afin d'obtenir encore d'autres avancées. Notre but final n'est que l'obtention de la reconnaissance juste et totale des PADHUE en FRANCE et en EUROPE, basée sur la compétence et les acquis professionnels.

La FPS a œuvré, dès la loi CMU en juillet 1999, pour la mise en route de la nouvelle procédure de recrutement ou d'autorisation (NPR ou NPA) qui constitue un outil majeur en vue d'intégrer les praticiens à diplôme étranger au sein du système de santé français et les négociations continuent pour faire aboutir les derniers points où persistent des blocages.

Parmi les demandes de la FPS qui ont trouvé un écho favorable de la part de la tutelle :

Dossier « CSCT » (autorisation ministérielle selon la loi de 1972) :

Une expertise est engagée par la tutelle sur la possibilité d'octroyer l'autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie dentaire à tous les candidats ayant validé l'examen du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique, écrit et oral. (Deux cents médecins et une dizaine de dentistes).

Dossier « NPR - NPA » Nouvelle Procédure d'Autorisation :

1/ Confirmation de la tutelle d'augmenter le droit de passer ce concours quatre fois (au lieu de deux). La suppression des quotas au niveau des commissions (quota de sortie).

2/ La multiplication par 3,5 des places ouvertes qui passent de 200 en 2004 à 700 au total en 2005 toutes spécialités confondues, avec la promesse d'augmenter encore sensiblement ce nombre en 2006.

3/ La réalisation et la publication de l'enquête ministérielle sur la situation des 6000 PADHUE actuellement en situation précaire dans nos hôpitaux.

4/ Une expertise engagée par la tutelle concernant l'élargissement de l'actuelle liste B, réservée aux réfugiés politiques, apatrides et rapatriés, à tout praticien qui aurait validé trois années d'acquis professionnels. Sans quota d'entrée ni de sortie, il s'agirait donc d'un examen et non pas d'un concours.

5/ La Liste A ouvrirait le concours aux PADHUE candidats à la NPR, ayant validé moins de trois ans d'exercice en France, avec un quota d'entrée uniquement et donc, suppression du quota de sortie.

6/ Enfin, la liste C concernera l'évaluation des PADHUE ayant validé de 5 à 10 ans de fonctions hospitalières et basée sur la validation des acquis professionnels.

7/ Faire de tel sorte que les commissions ont un rôle mixte leur permettant d'accorder en une seule fois l'autorisation d'exercice et la qualification. Ceci représente une énorme opportunité et un gain de temps considérable pour les candidats.

La FPS, seul syndicat représentatif des PADHUE depuis 10 ans, tient également à travers cette mise au point, à rappeler à tous la nécessité de poursuivre son rôle syndical dans la sérénité, loin des conflits stériles et autres divisions préjudiciables à la cause de tous les PADHUE.

La FPS continue à défendre tous les PADHUE en se désolidarisant de ceux qui s'obstinent à refuser catégoriquement l'option basée sur l'évaluation objective des connaissances et la validation des acquis professionnels, seul et unique moyen permettant l'exercice de la médecine en France.

Enfin, la FPS souhaite une année 2006 pleine de bonheur, de santé et de paix à tous les PADHUE sans distinction d'origine ou de statut et formule le vœu que cette nouvelle année verra la consécration des efforts de tous en vue de la régularisation pleine, juste et équitable de tous les PADHUE.

29 décembre 2005
Le Bureau de la FPS